

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

| | |
|-------------|---|
| en exercice | 9 |
| présents | 6 |
| Votants | 7 |
| procuration | 0 |

L'an deux mille vingt-cinq le 18 décembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au pôle culturel sous la présidence de Monsieur Jérémie VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2025

| Objet |
|--|
| N° 25/10/01 |
| Tarifs des remontées mécaniques de la Compagnie du Mont-Blanc secteur Vallorcine pour la saison hivernale 2025/2026 |

Présents Monsieur Jérémie VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY

Représentés Madame Maryvonne ALVARD donne procuration à M. Jérémie VALLAS

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Monsieur le Maire présente les tarifs des remontées mécaniques proposés par la Compagnie du Mont-Blanc pour la saison hivernale 2025/2026 dans le cadre de sa délégation de service public, ces tarifs sont présentés dans le document joint en annexe de la présente délibération.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver les tarifs tels que présentés en annexe.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

➤ APPROUVE les tarifs tels que présentés en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Le Maire,
Jérémie VALLAS



Acte certifié exécutoire le : **22/12/2025**
Télétransmis en Préfecture le : **22/12/2025**
Notifié ou publié le : **22/12/2025**

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches